

Date de mise en ligne : - 4 AVR. 2025

**Arrêté n°2025_124****FIXANT LES MODALITES DE DEROULEMENT DE L'EPREUVE ORALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté ministériel du 27 janvier 2000 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu l'arrêté n° 2024_350 du 16 juillet 2024 modifié de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant organisation d'un examen professionnel d'agent de maîtrise territorial à partir du 23 janvier 2025,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - L'article 8 de l'arrêté n°2024_350 précité est désormais rédigé comme suit :
« L'épreuve écrite se déroulera le JEUDI 23 JANVIER 2025 au CUBE Troyes - 20 rue des Gayettes - TROYES (10000).

L'épreuve orale se déroulera les mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 avril 2025 au Campus Brossolette de Y SCHOOLS, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES (10000). »

ARTICLE 2 - Les autres dispositions de l'arrêté n° 2024_350 précité restent inchangées.

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube et publié sur le site internet www.cdg10.fr.

Le présent arrêté sera transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à Sainte-Savine, le 31 mars 2025

Le Président,

Thierry BLASCO



